

MAIRIE DE MÉRY-SUR-CHER

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2015

Date de convocation : 30 juin 2015

Présents : Mme Billon, M Ait Slimane, M Béguin, M Liance, M Duméry, M Nisseron, M Le Ponner, Mme Taillemite, Mme Bridoux, Mme Bouillot et Mme Fiette.

Excusés : Mme Gaultier a donné pouvoir à M Nisseron,
Mme Bouillot a donné pouvoir à Mme Billon,
M Billy a donné pouvoir à M Béguin

Absents : M Nivard, M Légeron

Secrétaires de séance : Mme Billon et M Nisseron

Ouverture de la séance à 19 heures 15.

Approbation du procès-verbal du précédent conseil du 29 mai 2015.

ORDRE DU JOUR :

Site internet de la commune

L'ancien site de la commune n'étant pas accessible aux non-voyants, il a été créé un autre site internet qui sera suivi par Messieurs DOUZILLE et Lionel avec la participation de Madame Taillemite à la présentation. Les actualités seront données par le secrétariat.

Instruction autorisation des sols

Jusqu'à maintenant l'instruction des permis de construire, certificats d'urbanisme opérationnels (CUB), les permis d'aménager, les déclarations préalables étaient effectués par la DDT gratuitement. L'Etat se désengageant, le département n'assurera plus ces services et le coût en sera supporté par les communes. La ville de Vierzon a été sollicitée pour instruire les dossiers moyennant le versement d'une contribution annuelle correspondant au nombre de dossiers traités de notre commune et propose donc une convention. Le conseil adopte à l'unanimité le principe de cette convention pour un an.

La commune conserve uniquement l'instruction des certificats d'urbanisme d'information (CUa).

On peut estimer cette nouvelle dépense pour la commune d'environ 3000 euros par an.

Transfert à la CDC de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage »

La compétence "aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage" est transférée à la CDC à partir du 1er janvier 2016

Questions diverses

- La déposante verte a été dédagée.
 - La commune renouvelle son adhésion à L'ANPCEN, Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, pour un montant de 150 euros. Décision acceptée à l'unanimité.
 - Le SDE 18 propose de faire le relevé topographique du réseau des eaux pluviales de la commune, pour un montant de 0,37 ou 0,38 euros du kilomètre. Ce qui aurait un coût voisin de 1000 euros.
 - Information de la CDC : à la suite de la démission du président Jean-Claude Sandrier, M François Dumon a été élu président et M Rached Aït Slimane vice- président chargé de l'Office du Tourisme et du Canal de Berry
 - La CLET s'est réunie pour étudier le transfert de la voirie et de l'éclairage public de la commune à la CDC. Aucune décision n'a été prise.
 - Le canal de Berry sera curé fin 2015 début 2016.
 - Les mesures vont être faites pour attribuer les numéros des maisons aux Assis.
 - A partir de maintenant il n'y aura plus de bennes pour encombrants déposées par la CDC. Le conseil réfléchit à apporter de l'aide aux usagers n'ayant pas la possibilité de se rendre à l'une ou l'autre des déchetteries de la CDC.
 - Tour de table : des administrés et futurs administrés se plaignent des conditions concernant les autorisations du droit des sols. Un long débat s'engage au sein du Conseil Municipal.
 - La commune va changer d'assureur, réalisant une économie substantielle sur la prime d'assurance.
 - La commune va changer de société pour la maintenance de ses extincteurs.
 - Pendant les fortes chaleurs le plan canicule a été mis en œuvre.
 - La date de la journée des associations a été fixée au 26 septembre.
 - la remise des cadeaux aux 3 élèves de CM2 qui entrent en sixième ont été remis le vendredi 26 juin 2015.
- Certains conseillers ont offert un cadeau de départ à Madame PERROCHON et à Madame GAULTIER.

Fin de la réunion à 21 heures

Prochaine réunion du conseil en septembre

